

# J@ZZ@rouNd

Le magazine des musiques actuelles



10<sup>ème</sup> année – Nr 14/2006

**Fondateur :**

Pascal Noël

**Rédacteur en chef :**

Philippe Schoonbrood

**Rédacteurs :**

Patrick Bivort

Claude Loxhay

Philippe Franck

Robert Sacré

Jean-Michel Van Schouwborg

Yves Tassin

Les Allumés du Jazz

Soundoo.com 

**Photographes :**

Jos Knaepen

Jacky Lepage

Milena Strange

Patrick Tombelle

**Illustrateurs :**

Yves Budin

Jampur Fraize

**PAO :**

Vincent Châtel

**Impression :**

Verheyen Graphics

Tirage :

10.000 ex. + 3.000 tirés à part

**Rédaction & Administration**

Muzak asbl

Quai P. Van Hoegaarden 02/144

4000 Liège

Tél. + Fax 32/4/222.90.25.

Avec l'aide de la

Communauté Française

Wallonie – Bruxelles

Tous les quinze jours

aussi dans

Le Journal du  
**Mardi**

**D**ans le cadre de l'évolution constante des techniques digitales et informatiques, la Belgique n'échappe pas au débat sur la perception des droits d'auteur. Ici comme ailleurs, on voudrait criminaliser les utilisateurs du « Peer to Peer » (P2P), cet outil qui permet de transférer à l'infini des fichiers musicaux de PC à PC. Il est utile de rappeler ici que la notion même de droit d'auteur est récente. Elle remonte, quant à son principe, au début du 18<sup>e</sup> siècle, en Angleterre, suite au vote par la Chambre des Communes de la loi appelée « Statute of Anne » qui octroyait aux auteurs le droit exclusif d'imprimer leurs œuvres pendant une durée de vingt et un ans.

Ainsi, de nombreuses questions se posent sur le gestion des droits d'auteur par les différentes sociétés reconnues au niveau fédéral en Belgique. Au mois de décembre dernier, en France, le Ministre de la Culture, membre d'un gouvernement de droite, subissait un revers politique majeur au moment du vote de son texte, inspiré en grande partie par les lobbies de l'industrie du disque, et sensé « protéger » les droits d'auteur. En effet, un amendement d'un député socialiste de Paris recueillait une majorité de voix, dont certaines de la droite parlementaire !

Autrement dit, aujourd'hui plus que hier, le débat fait rage. Les défenseurs du principe de la licence globale – une sorte d'abonnement forfaitaire mensuel – sont régulièrement agressés par les porte-voix des multinationales de l'industrie du disque !

En Belgique comme en France, le législateur paraît à nouveau courir après le « pays réel » et les incontournables évolutions technologiques produites par le génie de l'homme. Pour alimenter notre réflexion et apporter un peu de lumière, notre magazine ouvre ses colonnes à Jean-Jacques Birgé\* ([www.drame.org/blog](http://www.drame.org/blog)), un artiste libre penseur, dont les idées ne peuvent qu'inspirer les représentants du peuple grâce à leur joiussive inclination pour la dissonance cognitive !

PHILIPPE SCHOONBROOD – RÉDACTEUR EN CHEF - SCHOONBROOD\_P@YAHOO.COM

# LE PIRE DU PIRE

● 30<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE, 20<sup>ème</sup> FESTIVAL, JAZZ STATION...

# LUNDIS D'HORTENSE, DU SENS AUX SONS (SUITE)

PHILIPPE SCHOONBROOD

Le site de Jazz In Belgium est une mine d'informations. On y apprend par exemple l'existence d'un certain Lloyd Miller, pianiste américain, qui était très actif sur les scènes belges dans les années 1960. Après avoir découvert le site des Lundis d'Hortense, il prend contact et donne le lien qui conduit à son site personnel. Sur [www.jazzscope.com/catalog.html](http://www.jazzscope.com/catalog.html) on découvre ainsi plusieurs enregistrements inédits de concerts donnés en compagnie de Jacques Pelzer, Benoît Quersin, Freddie Deronde ou encore Philip Catherine ! Mais aussi des affiches d'époque, des extraits de presse et des notes personnelles sur son séjour en Europe. Voilà un bien bel exemple où la technique contribue à assurer la transmission, participe à l'information du public et même à la formation des musiciens.

Cependant, ici encore l'approche collective a du mal à s'exprimer. En effet, de plus en plus de musiciens créent un site personnel qu'ils peuvent actualiser à tout moment, désirant ainsi dépasser la seule page de présentation disponible sur Jazz In Belgium. Lors de l'ouverture du site « perso », Jazz In Belgium mentionne l'initiative dans sa rubrique « Actualités ». Mais l'artiste va très vite se rendre compte qu'il faut entretenir un site, l'alimenter, l'améliorer... C'est là que ça coince, et on se souvient alors que le webmestre de Jazz In Belgium, Ilan Oz est bon conseiller... Par ailleurs, sans tomber dans une forme de centralisme étouffant, on notera aussi qu'une approche plus collective permettrait d'améliorer la communication avec l'extérieur, par exemple, en utilisant le logo des Lundis d'Hortense, en harmonisant les infos... Mais, ceci est une autre histoire...

Il faut savoir aussi que [www.jazzinbelgium.com](http://www.jazzinbelgium.com) propose un agenda de concerts unique par sa quasi exhaustivité. En effet, les absents ont tort, la mise à jour s'effectue jour après jour et sept jours sur sept ! Ainsi, lors d'une visite récente, le dimanche 05 fé-

vrier dernier, l'agenda proposait pas moins de 457 concerts programmés dans les semaines à venir, d'Ostende à Arlon et de Liège à Mons ! De plus, l'agenda est doublé par la



Jean-Louis Rassinfosse  
(c) Myriam Schoonbrood

mise en exergue des concerts « du jour » au centre de la page d'accueil, à l'ouverture du site.

## Un homme, une voix !

Né dans le sillage de « mai '68 », l'association des Lundis d'Hortense a réussi à maintenir une conception exigeante de son fonctionnement démocratique. La lecture de documents d'archives nous apprend ainsi que les rares tentatives de présidence plus directive se sont toujours soldées par un échec. Depuis toujours, la voix d'un « simple » administrateur pèse toujours autant que celle du président, élu au suffrage universel des membres qui se déplacent à l'assemblée générale annuelle. Et, le temps

semble bien leur donner raison, car trente ans plus tard, LDH est toujours là, avec le même esprit, pas de traces de « PDG Bobo », mais la présence de quinze administrateurs qui se réunissent régulièrement, confrontent leurs opinions, parfois pendant de nombreuses heures, et puis décident, toujours après un vote. Le président, au-delà de ses obligations de représentation, veille plus particulièrement à la bonne traduction des décisions du conseil d'administration dans le travail quotidien réalisé par Katy et Laurent, les permanents de l'association. Oserait-on affirmer que cette performance – quand on compare LDH à l'évolution d'autres structures nées à la même époque – contribue à alimenter l'idée que le jazz est plus qu'une musique, mais aussi une attitude et une certaine vision du monde ?

Tout ceci a un prix. Car, au-delà de la gestion de l'association au quotidien, pendant de longues années, les administrateurs se sont investis sur des terrains contigus à leurs activités artistiques : l'édition, les droits d'auteur, la diffusion à l'étranger, le statut de l'artiste etc. D'ailleurs, certaines thématiques demeurent aujourd'hui encore d'une actualité brûlante. Néanmoins, avant de bénéficier de la collaboration de permanents administratifs compétents, ces dizaines d'administrateurs-contrebassistes, -pianistes, -batteurs, -guitaristes, -saxophonistes, -flûtistes, -trombonistes... assumaient tout ce travail (mettre le courrier sous enveloppes, plier le magazine, timbrer, préparer les sandwiches à l'occasion des festivals...), en plus de leur travail de répétition, de composition, d'interprétation, d'improvisation, de jam-session... et tout ça rime avec « compagnon » ! (à suivre)

### Note de la rédaction :

Chers lecteurs, tout arrive; plusieurs coquilles troublent la fin de l'interview publiée dans notre N°13 ! Des problèmes techniques de transmissions de fichiers par Internet nous ont conduits à travailler avec la technique archaïque du copier/coller, pour que notre graphiste Vincent Châtel, – dont c'est l'occasion de saluer ici le travail – dispose des textes dans les délais impartis par l'imprimeur. Résultats : toutes les apostrophes de l'éditorial se sont transformées en virgules, et le texte de l'interview de l'équipe des Lundis d'Hortense (transmis par la fenêtre de notre messagerie) publié ne correspondait pas à la version définitive ! Pour ceci, toutes nos excuses, et pour toute clarté, nous poursuivons la publication en commençant par la version intégrale et ultime des deux derniers paragraphes incriminés.